

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-trois.

- Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER
- Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sébastien SABOURIN
- Pouvoir :** Claude MAULOISE donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	27
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 84/2023

Objet : Budget Annexe IRVE : Ouverture anticipée des crédits en section Investissement pour BP 2024

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif de l'exercice 2024 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au premier trimestre 2024. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement du Syndicat, de procéder à la continuité des travaux et des investissements, de respecter le délai global de paiement, il est proposé d'autoriser le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du BUDGET ANNEXE IRVE avant le vote du budget primitif 2024.

Pour information, le total des crédits ouverts au BUDGET ANNEXE IRVE de l'exercice 2023 s'élève à 1 339 573 €. Le montant maximum pour lequel l'assemblée délibérante peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement s'établit à un montant de 334 893.25 € selon le détail ci-après :

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 089-200047181-20231221-DE84_2023-DE

SDEY - BUDGET 67801 BUDGET ANNEXE IRVE SECTION D'INVESTISSEMENT	2023 - CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM)	2024 - OUVERTURES CREDITS 25% DE 2023
DEPENSES	1 339 573,00 €	334 893,25 €
CH. -23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 339 573,00 €	334 893,25 €

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** le contenu de cette proposition.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY